

Liste non exhaustive des activités soumises à réglementation pour l'inscription au RCS

Vous êtes :

Commerçant ambulant (revendeur sur marchés, foires, salons) : attestation provisoire délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR - Voir la liste des pièces à fournir

Antiquaire / brocanteur :

- attestation provisoire de revendeur d'objets mobiliers délivrée par la Préfecture ou sous-préfecture
- + carte ambulant si vente sur marchés, foires ou salons

Transporteur de marchandises : attestation provisoire d'inscription au registre des transporteurs délivrée Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement (DREAL).

Agent immobilier : carte professionnelle délivrée par la Chambre de Commerce et d'Industrie du VAR - Voir la liste des pièces à fournir

Bijoutier : déclaration d'existence pour les métaux précieux

Entrepreneur de spectacle : récépissé de la demande de la licence d'entrepreneur de spectacles vivants Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC)

Expert comptable : copie de l'inscription au tableau de l'ordre des experts comptables

Opticien, lunetier : diplôme, inscription à l'ordre des pharmaciens et autorisation d'exploitation délivrée par la Préfecture

Vous exploitez :

un Débit de boissons, ou un Restaurant : Récépissé d'exploitation délivré par les mairies du lieu d'exploitation

un Débit de tabac : agrément du service des douanes

une Discothèque et lieux à ambiance musicale : licence débit de boissons

